



**F.N.C.L**

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب و القطني  
Fédération Nationale des Négociants  
en Céréales et Légumineuses



**ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE  
DU  
11 DECEMBRE 2007**

**RAPPORT MORAL**

Association professionnelle à but non lucratif régie par le dahir n° 1.58.376 du 3 jourada 1378 (15 Novembre 1958)

Résidence El Hadi B4, 57 Boulevard Abdelmoumen • Casablanca Maroc - CNSS : 6352398 - Tél.: 212 (0) 22 47 64 38 / 68 • Fax : 212 (0) 22 47 42 07  
E-mail : [fncl@wanadoo.net.ma](mailto:fncl@wanadoo.net.ma)

**Deux faits majeurs ont marqué l'exercice écoulé.**

- 1. Une gestion hasardeuse de l'approvisionnement du pays en blé par l'Administration. Dès le mois de septembre 2006, la FNCL avait tiré la sonnette d'alarme sur le risque de rupture de cet approvisionnement. Elle n'a cessé d'insister auprès des autorités pour qu'elles mettent à profit l'excellente campagne agricole pour constituer des stocks de sécurité d'une part et pour, d'autre part, qu'elles baissent les droits de douane à l'importation pour permettre aux opérateurs de prendre des positions sur le marché international. Mais celles-ci ont fait la sourde oreille et continué à utiliser la récolte nationale jusqu'à son épuisement total. Quant elles ont commencé à prendre conscience de la gravité de la situation et à réagir, il était déjà trop tard et la conséquence en a été un retour en arrière et la réinstauration d'un système de prix et de marché géré administrativement par l'Etat.**
- 2. Une flambée des prix mondiaux sans précédent, flambée telle que la principale préoccupation des opérateurs était devenue non pas le prix du blé en lui-même, mais bien de s'assurer qu'il y aurait encore du blé à acheter sur le marché international !**

**Les deux évènements combinés ont failli compromettre gravement l'approvisionnement du Royaume en une denrée des plus sensibles et des plus stratégiques s'il en est. Si la situation a pu être sauvée c'est, en grande partie, grâce au civisme des opérateurs, à leurs compétences et le sens aigu qu'ils ont de leurs responsabilités.**

**Espérons seulement que les autorités gouvernementales sauront tirer les leçons de cette expérience et prendre les mesures nécessaires pour qu'elle ne se reproduise plus.**

## PRODUCTION NATIONALE

### Campagne agricole 2005-2006

La production nationale de la récolte 2005-2006 (commercialisée durant l'exercice 2006-2007) atteint un niveau record avec 91,6 millions de quintaux, soit une hausse de 118% par rapport à la campagne précédente et de 51% par rapport à la moyenne quinquennale 2001-2005.

Blé tendre : 42,3 Mqx soit 46%

Blé dur : 20,9 Mqx soit 23 %

Orge : 25,4 Mqx soit 28%

Maïs : 3 Mqx soit 3 %

### Production nationale des dix dernières années

Récoltes	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
1998	19,0	13,4	20,8	52,4
1999	13,7	7,5	14,4	35,6
2000	9,4	4,1	4,7	18,2
2001	25,2	10,0	11,4	46,6
2002	24,0	10,0	16,0	50,0
2003	35,4	18,4	26,0	79,8
2004	35,6	18,7	26,7	81,0
2005	17,5	7,7	10,5	35,7
2006	42,3	20,9	25,4	89,0
2007	10,0	5,0	5,0	20,0
<b>Moyennes</b>	<b>23,2</b>	<b>11,5</b>	<b>16,1</b>	<b>50,8</b>

En millions de quintaux

A fin mai 2007 la collecte atteint 25,5 Mqx soit une augmentation de 53% par rapport à la campagne précédente et de 75% par rapport à la moyenne quinquennale 2001-2005. Le Blé tendre représente 25,3 Mqx dans cette collecte (soit 60 % de la production).

### Collecte récolte nationale au 31 mai 2007

céréales	volume Mqx	%
Blé tendre	25,9	99,29
Blé dur	0,12	0,48
Orge	0,05	0,18
Maïs	0,01	0,05
Total	25,47	100%

Source : ONICL

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention dans la collecte se situent à 56% pour les commerçants, 30% pour les minoteries et 14% pour les coopératives.

### Collecte par opérateurs

opérateur	volume Mqx	%
Commerçants	14,09	56
Coopératives	3,52	14
Minoteries	7,68	30
Total	25,29	100

Source : ONICL

Ces taux de participation à la collecte représentent un recul de 4 points pour les commerçants, de 1 point pour les coopératives et une augmentation de 5 points pour les minoteries.

Par région, Fès-Boulemane occupe la première place avec 32% de la collecte globale de blé tendre, suivie par le Grand Casablanca 12% et Chaouia-Ourdigha 11%.

Les prix moyens relevés au niveau des souks ruraux et des halles aux grains varient comme suit selon la qualité et l'éloignement par rapport aux centres d'utilisation :

### Prix moyens du blé tendre de la récolte 2006

céréale	mai 07 dh/ql	avril 07 dh/ql	mai 2006 dh/ql
Blé tendre	263-310	254-300	220-236
Blé dur	315-361	300-354	240-286
Orge	228-300	249-308	129-210
Maïs	205-247	210-250	180-283

Source : ONICL

## CAMPAGNE 2006-2007

En raison de conditions climatiques très défavorables, la production nationale pour la campagne 2006-2007 (commercialisée durant l'exercice 2007-2008) est tombée à 20,5 millions de quintaux, soit une baisse de près de 80% par rapport à la campagne précédente et 75% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

Blé tendre : 10 Mqx

Blé dur 5 Mqx

Orge : 5 Mqx

A fin octobre 2007, la collecte est de 4,2 millions de quintaux dont 4,15 millions de quintaux de blé tendre (37% de la production).

Par groupe d'opérateurs, les parts d'interventions des commerçants atteignent 59% pour les commerçants, 39% pour les minoteries et 2% pour les coopératives.

Par région, Fès-Boulemane occupe la première place avec 38 % de la collecte globale, suivie par Meknès-Tafilalet Bni Hssaen 10%.

Les prix relevés au niveau des souks ruraux et des halles aux grains varient entre 290 et 350 dh/ql au mois de septembre 2007 et entre 300 et 403 dh/ql au mois d'octobre alors qu'ils variaient entre 227 et 255 au mois d'octobre 2006.

## COMMERCIALISATION

### **Commercialisation de la récolte 2006 Et difficultés d'approvisionnement**

Cette campagne a connu la mise en place d'un nouveau système de commercialisation du blé tendre basé sur des appels d'offres organisés par l'ONICL pour l'approvisionnement des minoteries en blé tendre destiné à la fabrication de la FNBT. Les prix offerts doivent intégrer les frais de stockage, la marge de l'intervenant, le coût du transport ainsi que toute charge inhérente à l'achat du blé.

Parallèlement, une prime de stockage est accordée pour toutes les quantités collectées et déclarées à l'ONICL au 30 septembre 2006. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006, cette prime est réduite de 10% par quinzaine jusqu'à la mi-février 2007.

Une protection à la frontière serait maintenue pour garder un différentiel de 20 à 30 dh/ql entre le prix du blé tendre local et le prix du blé tendre importé.

Or, dès la fin du mois de septembre 2006, le différentiel dépassait les 70 dh/ql. La FNCL a alors attiré, à plusieurs reprises, l'attention des autorités sur la réelle menace de rupture de l'approvisionnement du marché national en blé tendre avec toutes les graves répercussions que cela pourrait entraîner sur le plan économique et social. Mais toutes ses mises en garde sont restées vaines.

En effet, non seulement les stocks disponibles sur le marché intérieur ne couvraient plus que deux à trois semaines des besoins en écrasements du secteur meunier, mais, de plus, ces stocks étaient concentrés dans pratiquement une seule région du Royaume. Parallèlement, la flambée des prix sur le marché international conjuguée aux droits de douanes prohibitifs interdisaient toute possibilité de recours aux importations pour pallier cette insuffisance.

Ce n'est qu'au mois de février 2007 qu'une baisse des droits de douane, de 130 à 60%, est intervenue, mais c'était déjà trop tard. Et dès ce moment, le gouvernement perdait la maîtrise de la situation et entamait une course poursuite contre l'envolée des prix mondiaux : les droits ont ainsi été ramenés à 40% (pendant un jour !), puis à 30% ; puis à 0% après renoncement aux droits compensatoires sur les importations contingentées, avant d'être contraint de recourir à la subvention.

Pour faire le point sur la situation, la FNCL et l'ONICL ont tenu une réunion le jeudi 26 juillet en présence de représentants du ministère des Affaires générales, des Finances et de l'Agriculture, du Commerce.

A l'issue de la réunion qui a duré plus de six heures et après un vif débat, l'Administration a pris les décisions suivantes sous-tendues par le fait qu'aucune baisse des droits de douane ne pourrait être adoptée avant septembre (en raison des élections législatives) et par

**l'objectif d'importer 15 millions de quintaux de blé tendre avant le 30 novembre 2007 :**

- 1. Les offres retenues lors des deux derniers appels d'offres (UE et USA) sont dispensées du paiement de la prime compensatoire. La date de réalisation est maintenue au 15 octobre.**
- 2. Les opérateurs dont les offres n'ont pas été retenues peuvent bénéficier de la même dispense s'ils le veulent. Ils seront consultés en urgence par l'ONICL. La date de réalisation pour ces offres est portée au 30 novembre 2007.**
- 3. Le reliquat (différence entre 15 Mqx et total des offres) fera l'objet d'un appel d'offres. La concurrence s'y fera sur deux critères : priorité aux autres ports que Casablanca et délais de réalisation les plus courts.**
- 4. Un autre appel d'offre serait lancé pour la constitution d'un stock de 6 Mqx de BT destiné à la FNBT.**

**A noter que ces mesures prises dans l'urgence ont soulevé d'énormes difficultés lors du dédouanement, la direction des douanes ayant refusé d'ne faire bénéficier certaines cargaisons sous prétexte que les importations avaient été déclarées avant la décision gouvernementale. Il a fallu une nouvelle réunion houleuse le 7 août au ministère des Affaires économiques, en présence de l'ONICL et du ministère du Commerce Extérieur pour que le problème soit partiellement résolu.**

**Entretemps, l'envolée des prix sur le marché international s'est poursuivie battant tous les records historiques au point que les opérateurs ne disposaient plus de repères, les transactions se faisant au compte-goutte entraînant une certaine panique devant le risque de pénurie.**

**Une nouvelle réunion s'est alors tenue le vendredi 14 septembre à 14 h 30 au siège du ministère chargé des Affaires générales. Y ont pris part les ministres de l'Agriculture et des Affaires générales, le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, le Directeur général de l'ONICL, les Bureaux de la Fédération Nationale de la Minoterie et la FNCL.**

La discussion a porté sur l'approvisionnement du Royaume en blé tendre et sur l'augmentation des prix de la farine.

Les représentants de la FNCL ont donné un aperçu de l'évolution du marché mondial et ses répercussions sur les importations marocaines. Ils ont attiré l'attention des autorités sur le manque de visibilité auquel sont confrontés les opérateurs. Ils ont plus particulièrement souligné le fait que la distorsion sur les droits de douane entre les blés libres et les blés importés dans le cadre des contingents US et UE constitue un frein à l'importation libre d'où un sentiment de pénurie.

En réponse, les deux ministres ont fait part de leur compréhension de la position des importateurs et annoncé qu'ils allaient demander immédiatement une suspension des droits et taxes à l'importation du blé tendre et du blé dur. Cette décision est effectivement entrée en vigueur avec plusieurs jours de retard, le 26 septembre 2007,

Ils ont par ailleurs reproché aux importateurs une certaine spéculation (ce que la FNCL a bien entendu réfuté) sous prétexte que l'abandon par le gouvernement des primes compensatoires sur les blés importés dans le cadre des contingents n'a pas été répercuté totalement sur les prix à la vente du blé sur le marché intérieur.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à l'augmentation du prix de la farine qui s'est répercutée sur le prix du pain. Le représentant du ministère de l'Intérieur a constaté que cette augmentation a varié entre 10 et 30 centimes selon les différentes régions du Royaume ce qui, selon lui, ne peut être accepté en plein mois de ramadan et par conséquent il a invité les représentants de la FNM à trouver immédiatement les moyens de faire baisser le prix de la farine. Une commission FNM/Administration a alors été réunie pour y réfléchir séance tenante. Sans résultat.

C'est alors qu'a été tenue une réunion sous la présidence du Premier Ministre qui a abouti à la décision gouvernementale de subventionner également le blé tendre destiné à la fabrication des farines dites « libres ».

Le lendemain, une réunion était tenue entre le Premier Ministre et la FNCL. Lors de cette réunion, la FNCL s'est dite solidaire des décisions prises mais elle a attiré l'attention sur le fait que le



système de subvention mis en place soulevait beaucoup de difficultés et que si le système devait perdurer au-delà de la fin de l'année 2007, des mesures différentes de celles adoptées dans l'urgence pourraient être prises qui garantiraient les mêmes objectifs tout en gardant les avantages d'un marché libre mais régulé.

Dans tous les cas, elle a attiré l'attention sur le fait que la réussite du système mis en place exigeait d'une part des procédures d'adjudication simplifiées et, d'autre part, des modalités et des délais précis pour le remboursement des montants avancés par les négociants et importateurs pour le compte de l'Etat.

Le Premier Ministre a jugé tout à fait légitime ces deux conditions et donné en conséquence ses instructions aux ministères concernés pour les mettre en œuvre.

C'est dans cet esprit que la FNCL a entamé le jour même des discussions avec l'ONICL pour rédiger le CPS devant régir les appels d'offres. Mais aucune des deux conditions indispensables à la réussite du système ne fut pleinement satisfaite, l'ONICL refusant de réduire le délai de validité des offres financières à 24 heures et de préciser les modalités et les délais de remboursement des sommes avancées par les importateurs. Sur l'insistance de la Fédération, le Directeur Général de l'Office s'est engagé personnellement à respecter ces deux conditions lors des appels d'offres suivants.

Pleinement conscients de leurs responsabilités dans le contexte national, les opérateurs ont pris acte de cet engagement et accepté d'endosser les risques de participation au premier appel d'offres.

***Le système de subvention des farines «libres »  
mis en place le 21.09.07***

- ***Jusqu'au 31 décembre 2007 la consommation des farines dites « libres » est subventionnée par l'intermédiaire d'une subvention à l'achat par les minoteries industrielles du blé tendre destiné à les fabriquer.***

- *Le prix de cession de ces blés aux minotiers est fixé à 250 dhs/ql, rendu minoterie.*
- *La différence entre ce prix de cession et le prix de marché serait payée par l'Administration aux Négociants, fournisseurs des minoteries.*
- *Le prix de marché est le prix retenu par l'ONICL lors des appels d'offres qu'il lance auprès des négociants, et dans lesquels sont précisées les quantités prévisionnelles par région.*

Ce système, arrêté dans l'urgence de la flambée des prix mondiaux, est un retour en arrière total, vers un système de prix et de marché géré administrativement par l'Etat, en lieu et place d'un marché à prix et quantités libres, simplement régulé par l'Administration. Ses inconvénients sont connus :

1. Les signaux du marché mondial ne sont pas du tout retransmis sur les prix locaux : les agriculteurs marocains devraient pouvoir bénéficier des prix élevés sur le marché mondial, et le savoir dès la veille de la campagne de semis. L'annonce par les autorités d'un prix des blés subventionné pour le mettre à 250 dhs/ql, a immédiatement entraîné une chute des prix sur le marché intérieur. A contrario, une baisse des prix mondiaux ne se reflète pas dans les prix des blés offerts localement et des farines qui en résultent : il faut attendre un hypothétique appel d'offres dans une conjoncture favorable. En un mot les négociants ne peuvent pas jouer leur rôle d'approvisionnement du marché dans les meilleures conditions pour leurs clients, pour eux-mêmes et pour les caisses de l'Etat, soit de par leur connaissance directe des marchés, soit au travers des instruments de couverture sur les marchés à terme mis à leur disposition par la réglementation marocaine.

2. Il n'existe plus qu'un seul client de fait, l'ONICL, à qui toutes les offres sont faites : son analyse de la demande en blé est, par la force des choses, purement théorique. Elle peut conduire à une offre pléthorique, comme c'est le cas actuellement, et qui pénalise les négociants (stocks importants non enlevés et non rémunérés), ou au contraire à un risque de déficit d'offre, qui ne peut pas être comblé rapidement (lancement des appels d'offres, importations effectives dans un marché tendu etc.) en l'absence de stocks de sécurité. L'offre et la demande librement exprimée par chacun des opérateurs (minotiers et commerçants) répond mieux à cette nécessaire adéquation.

3. Les appels d'offres n'autorisent rien d'autre que l'achat par les importateurs des blés les moins chers, et donc les qualités les plus basses. Toute la politique de qualité de la filière, qui se traduit par une plus grande variété des qualités de farine mises sur le marché, modes de distribution, types d'emballage etc. est définitivement balayée.

4. Les relations entre les négociants fournisseurs et minoteries clients redeviennent contraintes (agrèges parfois contraints, chantage à l'apposition des cachets ou signatures sur les bons de livraison etc.)

La FNCL a eu par la suite l'occasion d'exposer son point de vue sur ce système lors d'une réunion avec le nouveau ministre de l'Agriculture au lendemain de sa nomination.

Lors de cette réunion, le Ministre a placé parmi les actions prioritaires à court terme de son Département le changement de ce système à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. La FNCL a alors immédiatement pris l'initiative de lui soumettre, ainsi qu'à l'ONICL, une proposition qui respecte les indications que le ministre voulait voir inscrites dans toute nouvelle mesure.

La proposition de la FNCL est la suivante :

***Proposition d'un nouveau système,  
à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2008***

***Le système qui répond le mieux aux objectifs énoncés par l'Administration, et qui maintienne en même temps les avantages d'un marché libre mais régulé, est un système de restitution forfaitaire à la tonne écrasée par la minoterie industrielle, et servie par l'Etat directement à la minoterie. Ce système, à l'instar des droits de douane, mais dans un sens opposé, viserait à déterminer un prix cible (fourchette de prix ou maximum) du blé écrasé par la minoterie, et qui pourrait se situer par exemple dans une fourchette de 240 à 260 dhs le quintal. Ce système présente en effet les avantages suivants :***

***1. Les achats et les ventes de blé sont totalement libres et seraient donc effectués au prix du marché mondial : le marché se régule de lui-même par l'offre et la demande exprimée par les***

***opérateurs, négociants et minotiers. Les opportunités de baisse ou de protection (partielle) contre la hausse sont saisies, en temps réel, par les négociants au bénéfice de toute la filière, et sans la lourdeur de la réaction et la longueur des délais qu'impliquent les appels d'offres lancés par l'Administration.***

***2. Les prix actuels du marché mondial sont un excellent signal aux agriculteurs nationaux, pour une meilleure rémunération de leurs investissements ou de leur travail (même les irrigations d'appoint devraient être rentables) : l'Etat ne subventionnerait pas spécifiquement le blé d'importation, comme cela serait le cas dans le cadre d'une restitution forfaitaire à la tonne importée.***

***3. Toutes les qualités de blé sont éligibles, le marché étant le seul à sanctionner les choix des opérateurs de la filière en termes de qualité (qualité des blés et qualité des farines)***

***4. A la veille de la prochaine campagne de collecte, aucune spéculation n'est à craindre de la part des opérateurs qui seraient tentés de constituer des stocks de blé à prix réduits que permettrait une restitution à la tonne importée.***

***5. La restitution à la tonne écrasée permet à l'Administration, si elle le désire, de prendre en considération le prix du transport jusque chez le minotier, en modulant la restitution en fonction des régions.***

***6. Aucun recensement, ni aucune valorisation des stocks détenus par les opérateurs au 31 Décembre 2007 n'est plus nécessaire dans ce système, contrairement au système de la restitution forfaitaire à l'importation, où une subvention à la tonne stockée à cette date et non offerte à l'ONICL est légitimement due aux opérateurs stockeurs.***

***7. Le système des appels d'offres pour la fourniture de blé tendre destiné à la fabrication de Farine Nationale de Blé Tendre (directement subventionnée) pourrait être maintenu, jusqu'à une décision stratégique du Gouvernement.***

## ***Les mesures d'accompagnement***

***Pour sa pleine réussite, pendant toute la période transitoire de son application, ce système nécessite des mesures d'accompagnement, dont principalement :***

***1. Un paiement rapide des sommes dues par l'Etat au titre des restitutions pour les farines libres (environ 400.000.000 de dhs mensuellement). Les importateurs et négociants sont prêts à apporter leur contribution en matière de financement, en solidarité avec les minoteries, si des garanties concernant leurs créances envers les minoteries sont données, selon des modalités à arrêter d'un commun accord dans l'interprofession (délégations de créances, lettres de crédit, effets avalisés, ou autres systèmes...), et en accord avec l'ONICL.***

***2. La mise en place d'un stock de sécurité dans la plus grande urgence. Le stock outil dont disposeraient les négociants, et qui est rendu nécessaire de par les simples lois du marché, contrairement au système d'appels d'offres, serait insuffisant pour une meilleure visibilité de l'Etat en termes d'approvisionnement.***

***3. S'agissant de deniers de l'Etat, un contrôle strict du processus est bien entendu nécessaire.***

***4. Les modalités de détermination du montant de la restitution forfaitaire doivent faire l'objet d'une discussion de l'interprofession. La fixation doit permettre :***

- de maintenir le prix ciblé dans la fourchette arrêtée, ou au maximum arrêté ;***
- une visibilité suffisante aux opérateurs (comme en matière de droits de douane, avec l'avantage que les modalités de changement obéissent à une procédure plus rapide qu'en matière de droits de douane) ;***
- ne pas faire l'objet de changements trop fréquents ;***
- d'être anticipée par les opérateurs et l'Administration en toute transparence (réunions hebdomadaires ou formule automatique ou une combinaison.)***

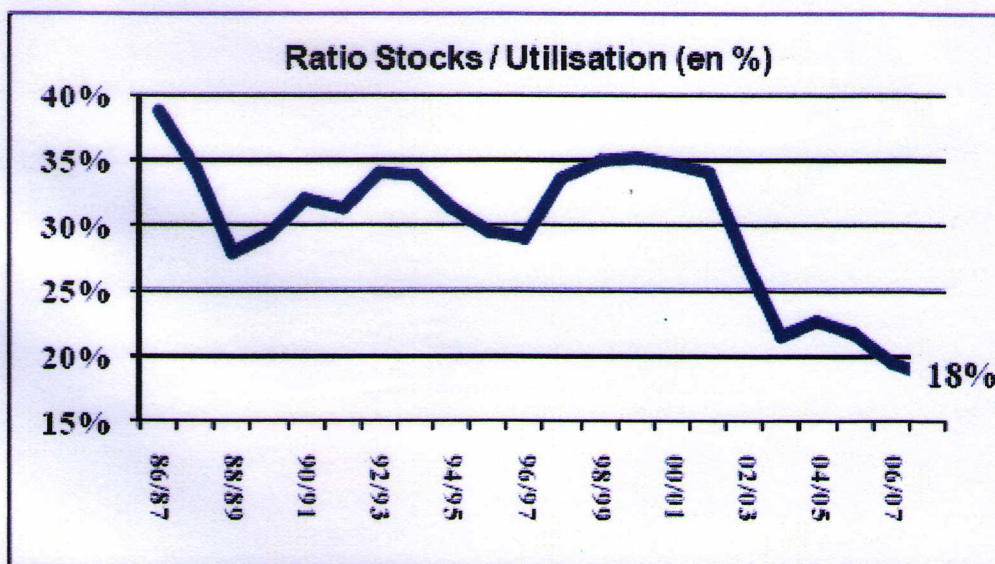
A près d'un mois de cette échéance, les professionnels de la filière ne disposent encore d'aucune information sur le projet de modification qui serait retenu. Cette absence de visibilité les handicape pour prendre des positions sur le marché international et assurer ainsi l'approvisionnement régulier du pays pour les premiers mois de l'année prochaine.

## MARCHE MONDIAL

Une production en baisse, une consommation en hausse et des stocks très bas ont eu pour conséquence cette année une envolée des prix sans précédent.

En Australie, une deuxième année de sécheresse suivie a réduit la récolte de blé de moitié à 13 millions de tonnes. Les stocks sont à un niveau très bas avec 2 millions de tonnes.

Au Canada, une réduction des surfaces réservées au blé au profit du colza plus rémunérateur pour les agriculteur, conjuguée à des difficultés climatiques, ont réduit la production de 4 millions de tonnes. Les stocks sont les plus bas depuis 10 ans.



En Mer noire, la production a augmenté de 5 millions de tonnes, mais en contrepartie les gouvernements imposent des restrictions à l'export.

En Union Européenne, la production a baissé, elle est de mauvaise qualité et les stocks d'intervention sont épuisés.

En Argentine, la situation est meilleure que dans les autres pays exportateurs, la récolte est estimée à 16 millions de tonnes mais des problèmes de gel vont réduire cette quantité de près de 2 millions de tonnes.

Les Etats-Unis, principal fournisseur du marché mondial ont exporté cette année 455 millions de boisseaux contre 280 millions l'année précédente à la même époque. On estime que les exportations totales de ce pays pour la campagne en cours atteindraient 1,1 milliard de boisseaux.

Conséquence de tout cela, les prix sur le marché mondial ont battu tous les records historiques. Au mois de septembre 2007 les prix du blé d'origine USA ont frôlé le seuil psychologique de 10 usd le boisseau avec un pic de 9.5250.

Pendant les seuls mois de juin à septembre 2007, les augmentations ont atteint 153 \$ pour le SRW, 141 \$ pour le HRW, 171 \$ pour le FCW 1, et 152 \$ pour l'orge française.

#### Estimations mondiales Toutes céréales

En millions de tonnes

	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08 prév.
<b>Production</b>	1.481	1.649	1.602	1.567	1.655
<b>Echanges</b>	208	212	215	222	224
<b>Consommation</b>	1.543	1.601	1.615	1.621	1.663
<b>Stocks</b>	281	329	316	262	255
<b>Variations 5ppaux exportateurs</b>	- 62	+ 48	- 13	- 54	- 7
	98	157	150	99	97

Source : CIC

## **L'offre et la demande en 2007/2008 :**

Bien que les prévisions de stocks de fin de campagne aient augmenté, notamment dans le cas du maïs, on s'attend toujours à ce que les marchés céréaliers restent très tendus en 2007/2008.

La production estimative est estimée à un record de 1.655 millions de tonnes, alors que la consommation est abaissée de 6 millions de tonnes, tandis que les prix élevés érodent l'utilisation pour l'alimentation animale et la fabrication des biocarburants.

Les stocks de clôture sont projetés à 255 millions de tonnes, dont 97 millions de tonnes chez les cinq principaux exportateurs.

Les prévisions d'échanges mondiaux de céréales sont estimées à 224 millions de tonnes.

## **BLE**

**La production** est estimée à 602 millions de tonnes avec des hausses en Russie et au Kazakhstan faisant plus que compenser des réductions dans l'UE et aux Etats-Unis. En Australie, les pluies sont arrivées trop tard pour la majeure partie des récoltes.

Les prix très élevés commencent à avoir un effet sur **la consommation**. Les nouvelles prévisions sont estimées à 610 millions de tonnes, niveau quasiment inchangé par rapport à 2006/2007.

L'utilisation dans l'alimentation animale sera moindre aux Etats-Unis et dans l'UE mais les projections d'utilisation dans l'alimentation humaine affichent toujours un record de 444 millions de tonnes.

**Les stocks** de fin de campagne dans les cinq principaux pays exportateurs sont toujours estimés à 25 millions de tonnes, bien que ceux des Etats-Unis ne soient placés qu'à 8,4 millions.

Les prévisions **d'échanges mondiaux** sont aussi inchangées à 105 millions de tonnes. Les ventes américaines se poursuivent à une vive cadence.

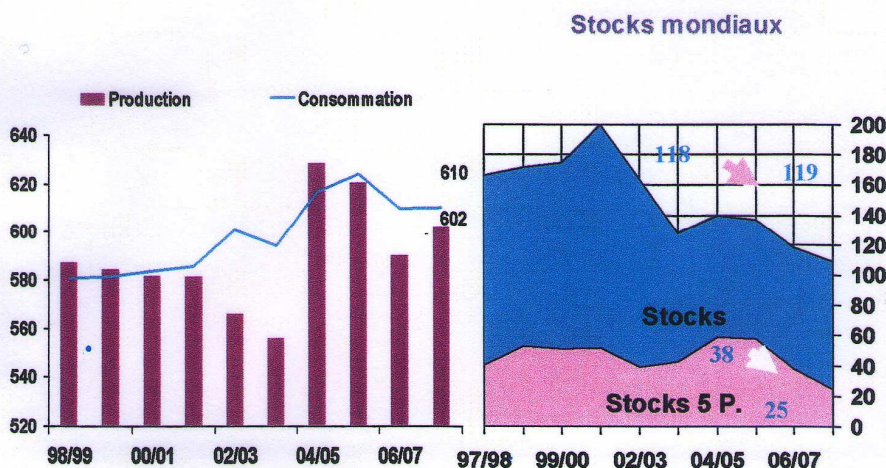


Mais elles devraient ralentir à mesure que les disponibilités s'étiolent. Une meilleure compétitivité sera propice aux exportations de l'UE qui ont eu un départ difficile. Les expéditions de la Russie ont fait un bon en avant afin de devancer l'introduction prévue d'une taxe à l'exportation.

Les semis de blé d'hiver pour 2008 se déroulent dans des conditions favorables dans la majeure partie de l'hémisphère nord, avec des hausses notables attendues en Amérique du Nord, dans l'UE et la CEI. La superficie mondiale sous blé devrait croître de 3% (6 millions d'hectares) à 220 millions d'hectares.

### Bilan mondial blé 07/08

(En Mt) Source CIC 25/10/2007



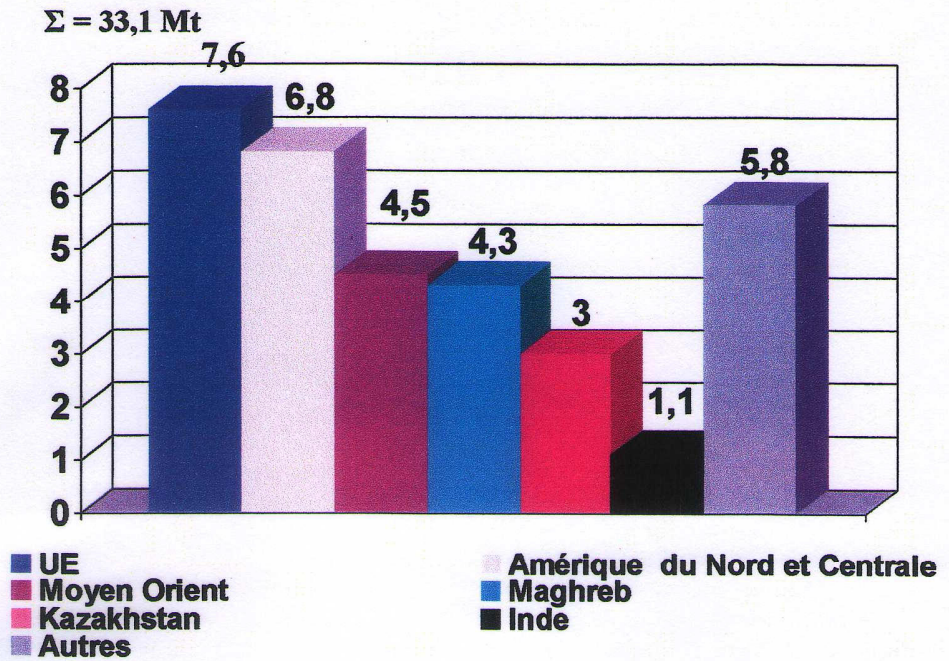
### Estimations mondiales Blé

en millions de tonnes

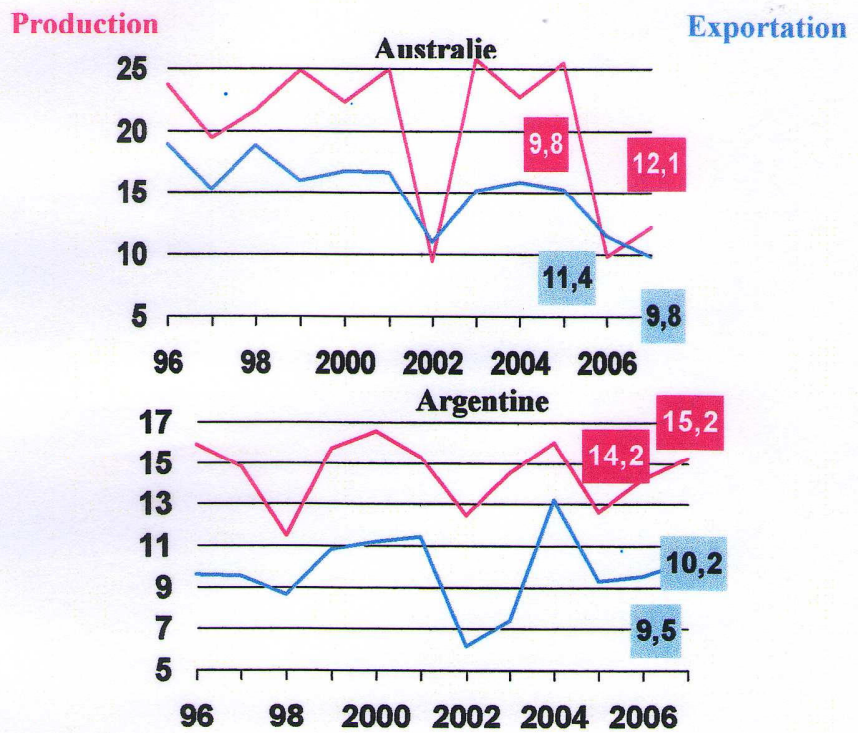
	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08 prév.
<b>Production</b>	556	628	620	590	602
<b>Echanges</b>	102	110	110	111	105
<b>Consommation</b>	594	616	624	610	610
<b>Stocks</b>	128	140	137	118	109
<b>Variations</b>	- 38	+ 12	- 3	- 19	- 9
<b>5 ppaux expor.</b>	43	59	58	38	25

Source : CIC

### Production mondiale de blé dur (2007)

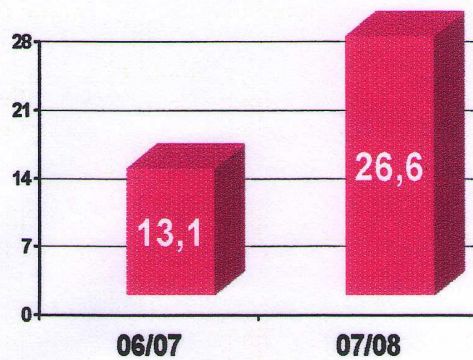


### Exportateurs traditionnels de blé (hors UE)

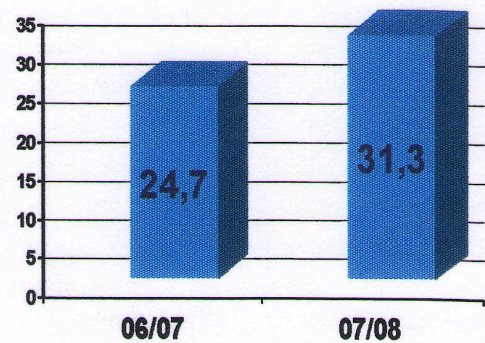


## Engagements des blés à l'exportation des États-Unis en 07/08

Juin octobre : + 104 %  
en Mt

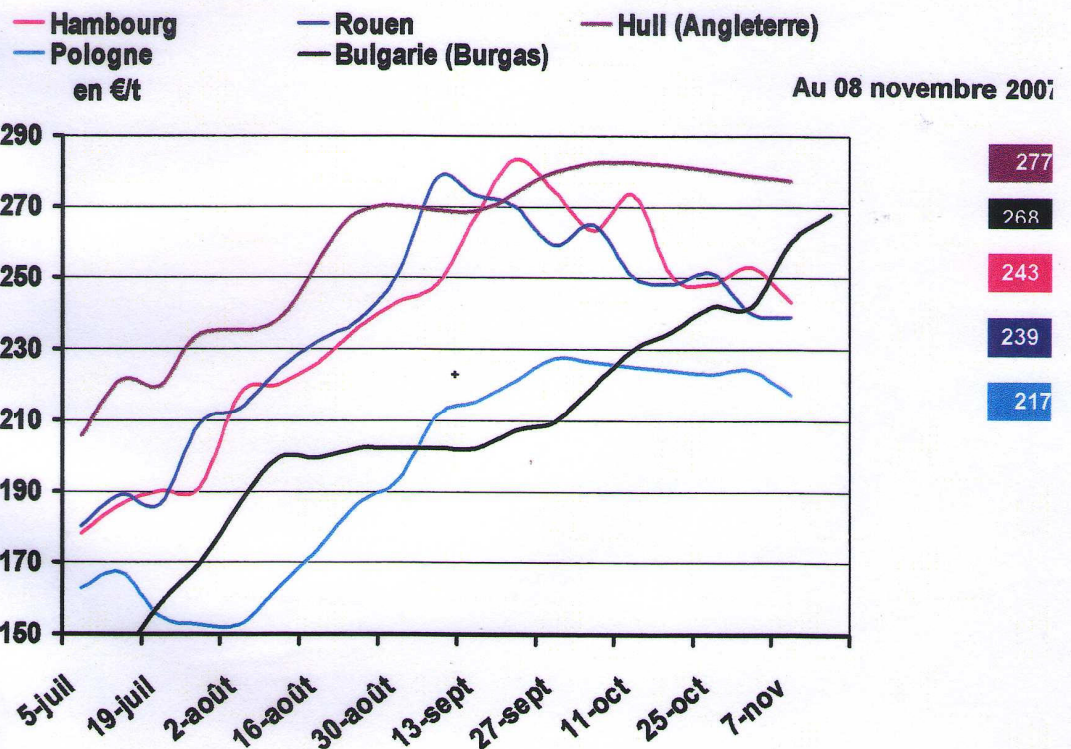


Projection juin juin : +27 %



## Blé tendre : prix UE

Source Commission

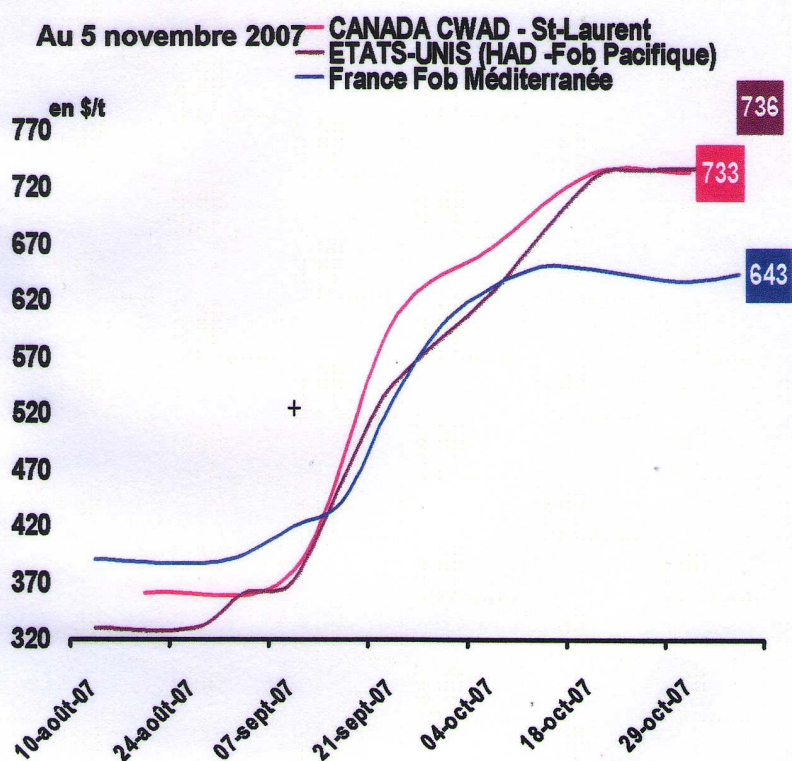


## Blé : compétitivité sur le bassin méditerranéen

Prix CAF en \$/t	Egypte	Tunisie	Algérie	Maroc
<b>Argentine</b>	369	368	367	365
<b>SRW</b>	404	402	403	401
<b>FCW</b>	412	406	404	403
<b>Mer Noire</b>	378	384	-	386

Source : ONIGC

## Blé Dur : prix mondiaux fob



## MAIS

Les prévisions de production sont estimées à 766 millions de tonnes, quelque 70 millions de plus qu'en 2007. La moisson avance bien aux Etats-Unis : la récolte est estimée à un record de 338 millions de tonnes. En Argentine, de bonnes pluies ont facilité les semis et le temps humide a amélioré les perspectives pour l'Afrique du Sud.

Les prévisions de consommation sont estimées à 760 millions de tonnes, qui accusent une réduction de 5 millions de tonnes imputable essentiellement aux Etats-Unis où les prix élevés incitent les utilisateurs d'aliments pour animaux à remplacer le maïs par d'autres produits et où la production d'éthanol n'augmente pas aussi vite qu'on ne s'y attendait.

Les stocks mondiaux de maïs sont estimés à 112 millions de tonnes. Aux Etats-Unis, les stocks de report devraient atteindre 50 millions de tonnes, 17 millions de plus qu'à la fin de 2006-2007.

Les échanges sont estimés à un record de 93 millions de tonnes, 6 millions de plus que la dernière campagne.

On prévoit une hausse des importations de l'UE, le Brésil et le Canada. Les exportations américaines avancent à vive allure et elles sont désormais placées à 60 millions de tonnes pour la campagne de commercialisation qui démarre le 1<sup>er</sup> septembre.

**Estimations mondiales  
Maïs**

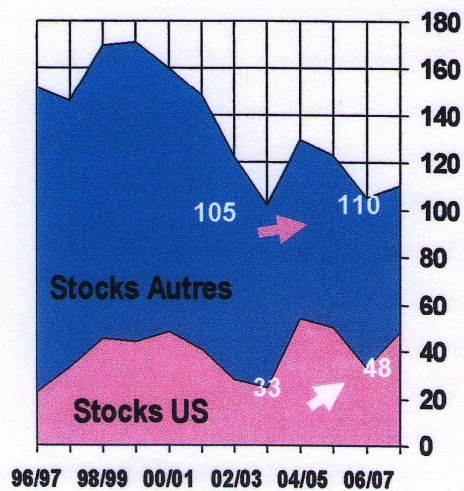
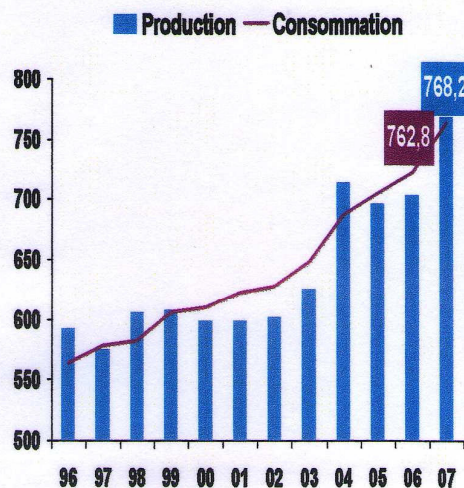
	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08 prév.
<b>Production</b>	628	713	695	696	766
<b>Echanges</b>	80	76	79	87	93
<b>Consommation</b>	647	686	700	716	760
<b>Stock</b>	104	132	127	106	112
<b>variations</b>	- 19	+ 28	- 5	- 21	+ 6

Source : CIC

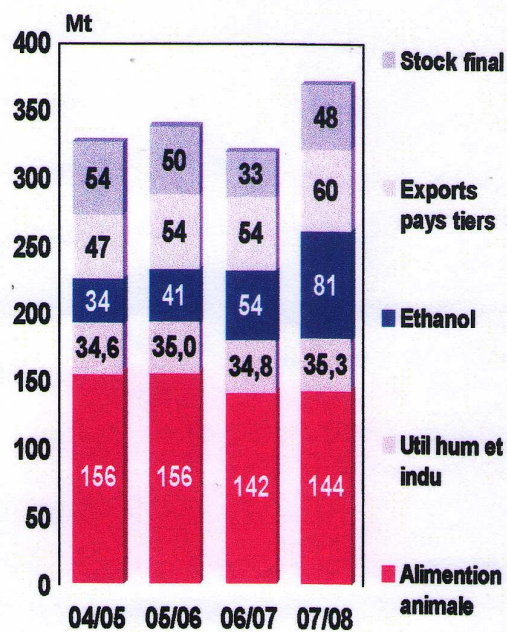
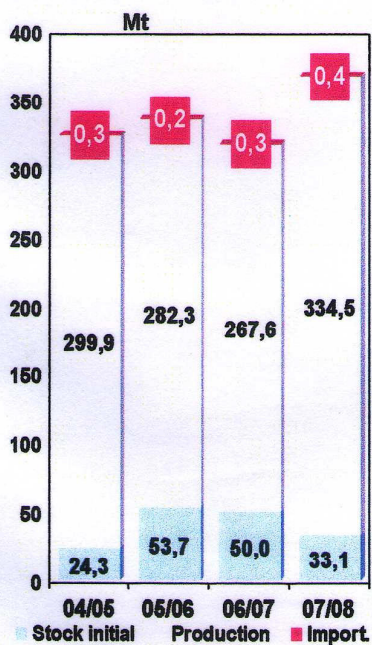
# Bilan mondial maïs 07/08

(En Mt) Source USDA 09/11/2007

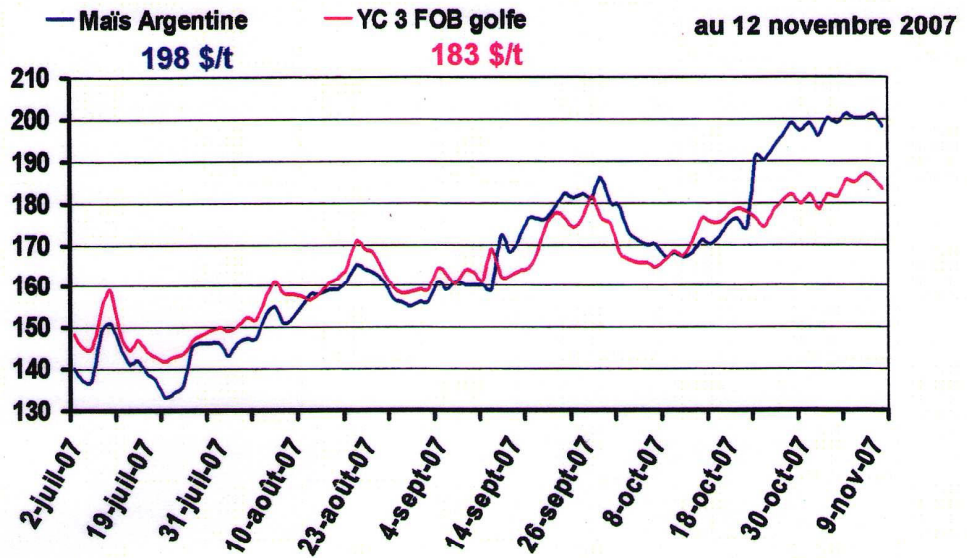
## Stocks mondiaux



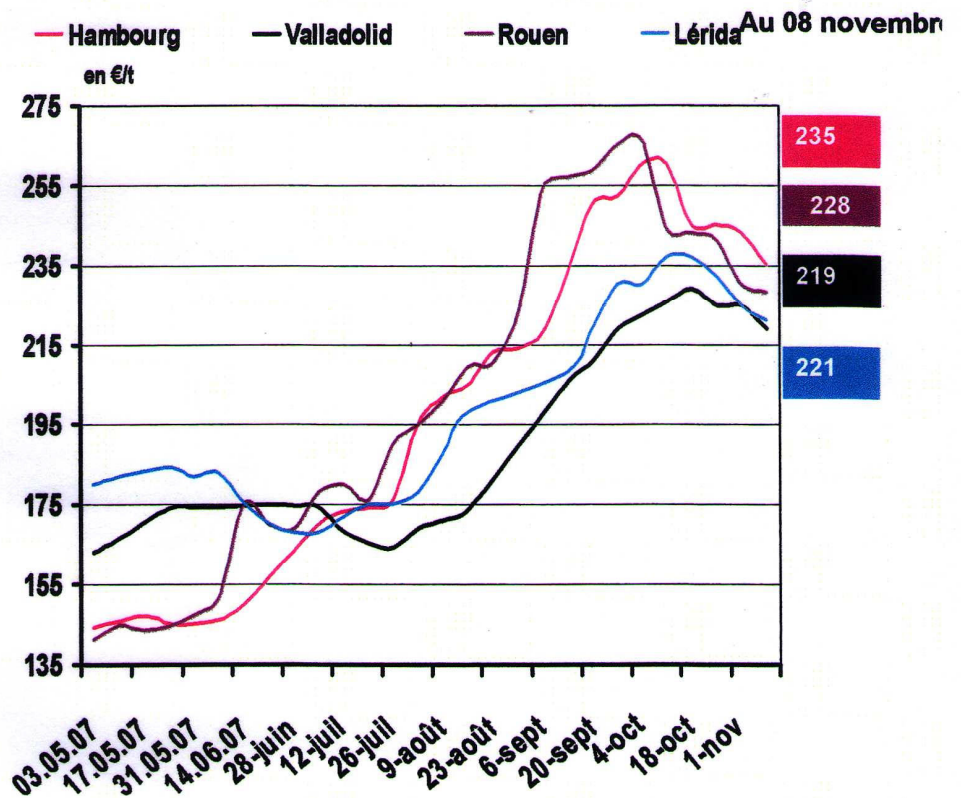
## USA : bilan prévisionnel maïs 07/08



# MAÏS : cotations mondiales



# Orge : Prix U.E.



## TAUX DE CHANGE EURO/DOLLAR

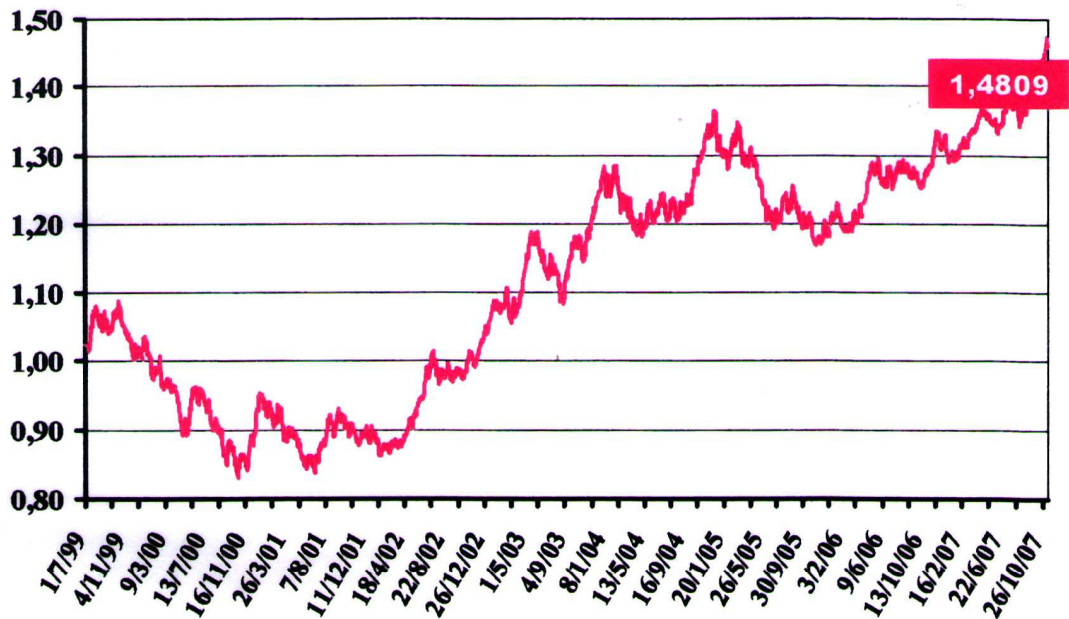
La baisse du dollar, entamée il y a près de deux ans, s'est poursuivie. Elle s'est accentuée ces dernières semaines avec la crise de l'immobilier aux Etats-Unis.

Au mois de novembre 2007 le taux de change euro/dollar a frôlé le cap symbolique de 1,50 dollar pour un euro (1,4809 le 11 novembre).

Selon la plupart des experts, cette baisse est structurelle et s'inscrit dans une tendance définitivement baissière.

### Taux de change Euro / \$

Au 11 novembre 2007



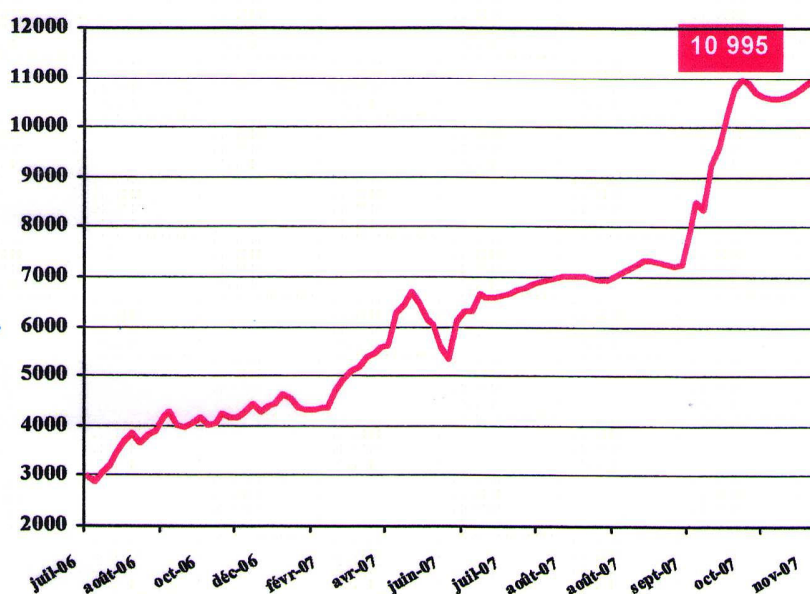


## FRET

La hausse du coût du fret (alimentée par la demande des pays asiatiques) a contribué pour beaucoup au renchérissement des prix des céréales. Ainsi, le fret France-Maroc est passé de 25 \$/t en octobre 2006 à 48 \$/t en octobre 2007, soit une augmentation de 92% ; de même le fret Golfe du Mexique-Maroc est passé durant la même période de 40 \$/t à 88 \$/t, soit une augmentation de 120%.

### Fret : Baltic Dry Index

Au 12 novembre 2007



## LES IMPORTATIONS

### Les importations globales

Les importations globales réalisées du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 ont atteint 3.763.839 tonnes, y compris les AT qui s'élèvent à 111.018 tonnes, contre 4.658.700 tonnes durant l'année précédente, soit une baisse de 19,2 %.

Les importations sous le régime de l'Admission temporaire ont porté sur 102.014 tonnes de blé tendre (contre 15.400 tonnes l'an dernier), 4.950 tonnes de blé dur (contre 5.000 tonnes) et 4.054 tonnes de maïs (contre 10.400 tonnes).

#### Les importations nationales des dix dernières campagnes

Année	Blé tendre	Blé dur	orge	maïs	total
97/98	22,3	5,3	1,9	6,2	35,7
98/99	20,3	4,2	9,5	6,7	40,7
99/00	22,6	5,3	6,8	7,9	42,6
00/01	29,8	7,2	8,0	9,6	54,6
01/02	22,3	5,0	6,2	6,7	40,2
02/03	24,0	5,2	3,9	10,9	44,0
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	40,0
04/05	17,6	6,2	4,8	14,4	43,0
05/06	18,5	6,8	6,4	14,9	46,6
06/07	11,2	7,2	3,8	15,4	37,6
<b>Moyennes</b>	<b>20,7</b>	<b>5,9</b>	<b>5,3</b>	<b>9,6</b>	<b>42,5</b>

En millions de quintaux

#### Les importations réalisées par les membres de la FNCL

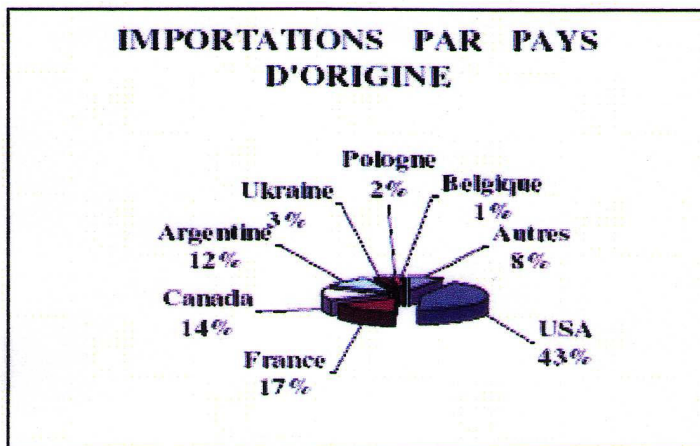
La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et le 30 juin 2007 atteint 3.201.437 tonnes, soit 85%, répartis entre 942.360 tonnes de blé tendre (84,4%), 549.750 tonnes de blé dur (75,8%), 359.994 tonnes d'orge (92,8%) et 1.349.333 tonnes de maïs (88%).

#### Importations totales et part FNCL du 01.07.06 au 30.06.07

céréale	libre	A.T.	total	Part FNCL	% FNCL
<b>BT</b>	1.015.036	102.015	1.117.050	942.360	84,4
<b>BD</b>	720.424	4.950	725.374	549.750	75,8
<b>Maïs</b>	1.529.408	4.054	1.533.462	1.349.333	88,0
<b>Orge</b>	387.953	0	387.953	359.994	92,8
<b>Total</b>	<b>3.652.821</b>	<b>111.019</b>	<b>3.763.839</b>	<b>3.201.437</b>	<b>85,0</b>

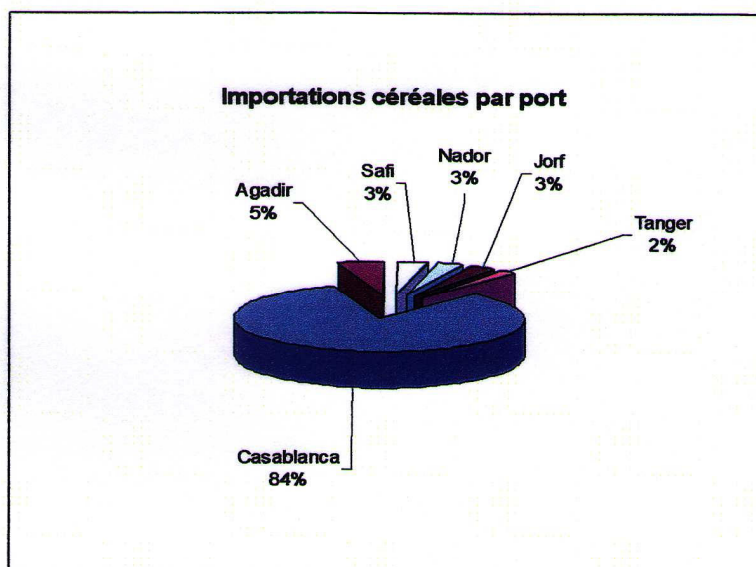
L'analyse des importations entre juillet 2004 et fin juin 2005 donne le classement suivant par ordre d'importance : USA 43%, France 17%, Canada 14%, Argentine 12%, Ukraine 3%, Pologne 2%, Belgique 1%, autres 8%.

La France vient en tête pour le blé tendre 41% et l'orge 45%, le Canada pour le blé dur 69% et les USA pour le maïs 70%.



### Importations par ports

Le port de Casablanca a maintenu sa domination sur le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 87% (contre 83% l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 5% (contre 6%), Safi 3% (contre 4%), Nador avec 3% (contre 1% l'an dernier), Jorf 3% (contre 1%) et Tanger avec 2% (contre 4%).



## TRANSIT PORTUAIRE

Du fait de la faible récolte nationale et de l'insuffisance de stocks, le volume des importations pour la campagne 2007-2008 devrait dépasser les 6 millions de tonnes pour les quatre céréales principales, ce qui pose le problème récurrent de la logistique, plus particulièrement au port de Casablanca par lequel transite plus de 80% des importations de céréales du Royaume. Il était donc nécessaire de sensibiliser les autorités portuaires à cette situation. A la demande de la FNCL plusieurs réunions ont été tenues à cet effet.

Ainsi, dès le début du mois d'août des réunions ont été tenues avec le Directeur de l'Agence Nationale des Ports, le Directeur de l'exploitation, la Capitainerie et avec l'ensemble des intervenants concernés.

Sur proposition de notre Fédération, les décisions suivantes ont été adoptées :

1. La commission portuaire existante continuera de fonctionner comme par le passé sans changement de sa composition : FNCL, MARSAMAROC, ONICL, Silos, District, ANP. Elle se réunira une fois par semaine (le mardi).
2. Cette commission sera élargie deux fois par mois par la présence de représentants de la douane, l'ONCF, les transporteurs routiers et les services phytosanitaires. Cette commission élargie aura pour mission d'adopter toutes les mesures nécessaires pour assurer la fluidité maximale du transit céréalier. La FNCL a insisté pour que ces représentants soient des décideurs ayant compétence pour adopter en cours de réunion toutes les décisions nécessaires.

Par ailleurs, le Directeur de l'ANP s'est engagé à maintenir au moins les quatre quais affectés aux navires céréaliers malgré que le linéaire disponible au port est réduit de 150 du fait des travaux en cours et qui vont se poursuivre pendant une année.

La FNCL a plus particulièrement insisté sur la nécessité du travail le dimanche et les troisièmes shifts et sur la non réduction des heures de travail pendant le mois de Ramadan.

Ce travail de sensibilisation et un suivi quotidien du trafic portuaire ont donné d'excellents résultats en assurant une certaine fluidité du transit même pendant les périodes de grande affluence des navires. A certaines périodes, le nombre de quais affectés aux céréaliers a parfois dépassé les 10.

## APPELS D'OFFRES ORGE

Pour faire face aux conséquences de la mauvaise récolte nationale, le gouvernement a lancé un programme de sauvegarde du cheptel qui prévoit, parmi d'autres actions, l'approvisionnement des éleveurs en orge subventionnée. Après plusieurs réunions, l'Administration a opté en fin de compte pour un système d'appels d'offres où la concurrence entre les opérateurs se ferait sur la base du différentiel entre le prix de revient à l'importation et le prix de cession aux éleveurs fixés par le gouvernement à 150 dirhams le quintal. Le programme qui s'étale jusqu'au 31 décembre 2007 porte sur une quantité d'environ 10 millions de quintaux. A novembre 2007, les quantités effectivement réalisées sont inférieures à trois millions de quintaux.

La mise en œuvre et l'exécution de ce programme ont été marquées par de nombreuses difficultés :

- retards dans la constitution des comités de réception et dans la réception ;
- retard dans la délivrance des bons d'enlèvement ;
- retard dans les enlèvements de la marchandise (dans certains centres il n'y a pas eu d'enlèvement du tout) ;
- non disponibilité de moyens de transport ;
- etc.
- 

Ces retards ont coûté cher aux opérateurs au moment où les prix flambaient sur le marché mondial et alors que l'article 23 du CPS reste muet sur le sort de la marchandise invendue au-delà du mois qui suit la date de réalisation.

## **CAUTION DE BONNE EXECUTION DES IMPORTATIONS**

A la demande de la FNCL, l'ONICL a élaboré un projet de modification du décret concernant les cautions de bonne exécution des importations de céréales. Ce projet vise à assouplir les délais d'exécution des importations et à introduire une gradation dans les sanctions en cas de défaillance.

Suite à une réunion tenue le 22 novembre courant, la FNCL et l'ONICL sont parvenus à un accord sur les points suivants :

1. Le montant de la caution est acquis en totalité à l'ONICL si l'opération a été réalisée à un niveau inférieur à 50% (contre 90% actuellement). Ce montant varie entre 20 et 50% dans les conditions suivantes :
  - 20% si le taux de réalisation est inférieur à 90% et supérieur ou égal à 80% ;
  - 30% si le taux de réalisation est inférieur à 80% et supérieur ou égal à 70% ;
  - 40% si le taux de réalisation est inférieur à 70% et supérieur ou égal à 60% ;
  - 50% si le taux de réalisation est inférieur à 60% et supérieur ou égal à 50%.
2. La caution doit être déposée au moins 24 heures avant le passage en douane (10 jours actuellement).
3. La date d'arrivée est matérialisée par une attestation d'escale.
4. La quantité réalisée est matérialisée par une attestation délivrée par la Douane.
5. Le délai de réalisation est fixé à un mois (20 jours actuellement). Il peut être prorogé d'un mois supplémentaire sur production de justificatifs (non prévu actuellement)

La FNCL a demandé par ailleurs la modification de l'arrêté fixant les montants des cautions dans le sens d'une réduction de ces montants.

## TAXE SUR LE SON

La loi de Finances 2007 (article 10) prévoit le paiement d'une taxe « sur le prix de vente du son tel que réglementé ».

Selon la FNM, ce texte tel qu'il est rédigé limite le paiement de cette taxe au seul son issu du blé destiné la fabrication de la FNBT. La FNM a fait part de cette interprétation au ministère de l'Agriculture.

Ce ministère a alors demandé l'avis du Secrétariat Général du Gouvernement sur cette interprétation. La réponse a été que la taxe était perçue sur le son issu de tout le blé tendre écrasé.

Sur la base de cet avis, le ministère de l'Agriculture et celui des Finances ont rédigé une circulaire conjointe explicitant les conditions et les modalités de perception de cette taxe. C'est au cours de la discussion de cette circulaire que les deux ministères ont décidé de l'élargir au son issu du blé dur et de l'orge.

Selon le DG de l'ONICL, le nouveau texte apporte les modifications suivantes :

1. Le transfert du produit de la taxe au profit du Fond de Développement Agricole.
2. La taxation du son importé.
3. la taxation du son issu du blé dur et de l'orge traités industriellement.

La FNM a dénoncé le manque de concertation, reproché à l'ONICL de ne pas défendre leurs intérêts en sa qualité de représentant de l'interprofession, et fait part de sa détermination à défendre son point de vue par tous les moyens légaux.

La position de la FNCL a été la suivante :

1. L'article 10 de la loi de Finances n'a pas prévu de taxation du son importé. Cette taxation a été décidée par la circulaire conjointe.

2. La FNCL rappelle que l'Office lui-même avait refusé l'encaissement de cette taxe arguant qu'il n'avait pas reçu mandat pour cela. Ce doute aurait dû l'inciter à se concerter avec les opérateurs pour qu'ils prennent les précautions nécessaires et éviter de retrouver dans la situation actuelle.
3. Si la taxe est appliquée, les opérateurs n'importeront plus de son, le prix de celui-ci n'étant plus compétitif.
4. Le problème se pose pour les cargaisons déjà importées et les importations déjà engagées. La FNCL considère qu'il ne peut y avoir d'effet rétroactif et demande par conséquent l'application de la clause transitoire.

Lors de la mise en place du système de subvention des farines « libres », un accord est intervenu entre le Premier Ministre et la FNM. Selon cet accord, la taxe serait exigible jusqu'au 21 septembre 2007, et supprimée à partir de cette date. En contrepartie, la FNM s'engage à renoncer à toute action devant les tribunaux.

## RELATIONS FNCL/ONICL

L'attention du Directeur Général de l'Office a été attirée à plusieurs reprises sur le sentiment de dégradation des relations de l'Office avec les opérateurs qui constatent que le rôle de celui-ci se limite de plus en plus à l'application rigide des textes au détriment de leurs intérêts légitimes. Ils constatent que l'Office a abandonné sa mission de représentant de l'interprofession pour se cantonner dans un rôle de contrôle bureaucratique tatillon.

Plus grave, ils déplorent que l'Office ait perdu sa fonction d'interface avec les autres ministères, et plus particulièrement avec le ministère de l'Agriculture, ce qui fait que leurs points de vue, leurs doléances ou leurs revendications n'y sont plus audibles.



De son côté, le D.G. de l'ONICL justifie cette impression par le fait que l'Office est lui-même soumis à plusieurs contrôles qui lui imposent une application strict des textes. Il se dit donc disposé à étudier avec la profession et à soutenir toutes les modifications qu'elle souhaite apporter à ces textes, mais qu'en attendant il ne peut y déroger ni même les interpréter.

Pour dissiper les malentendus et éviter accumulation des problèmes, il a été décidé de mettre en place un comité restreint composé du Directeur la FNCL et Mr Kasri pour l'ONICL pour résoudre tous les problèmes rencontrés par les opérateurs. Ces deux représentants se réuniront si nécessaire chaque semaine. Les importateurs concernés pourront assister à ces réunions.

### **APPELS D'OFFRES CONTINGENT USA**

La réalisation des contingents de blés accordée aux Etats-Unis durant l'exercice écoulé a rencontré de nombreuses difficultés pour différentes raisons : non compétitivité des blés d'origine US ; divergence d'interprétation entre le Maroc et les USA sur les modalités de calcul des droits de douane ; suspension des droits de douane à la suite de la flambée des prix sur le marché international.

Au début de l'année, ces difficultés ont poussé les responsables de l'US Wheat jusqu'à douter de la bonne foi du gouvernement marocain à respecter ses engagements. Dans un courrier adressé au gouvernement américain à Washington, elle demande en effet d'intervenir auprès du Maroc pour appliquer toutes les clauses de l'accord de libre échange.

La FNCL a réagi à ce courrier en rappelant que les faibles performances du niveau d'application de l'ALE s'expliquent essentiellement par des données objectives, et en premier lieu par la faible compétitivité des blés américains.

En effet, les prix du blé d'origine américaine sont très élevés et plus particulièrement celui du HRW qui intéresse en premier lieu les industriels marocains, le SRW étant très peu utilisé. L'écart entre le prix du blé américain et celui d'autres origines le rend non compétitif même en bénéficiant des réductions prévues par l'ALE.

## **Divergences d'interprétation sur les droits de douane**

La DPAE a invité à une réunion le 13 juillet 2007 la FNCL, l'ONICL, les Affaires étrangères et la direction des douanes. L'objet de la réunion était le rappel des règles régissant les importations de céréales dans le cadre des contingents accordés aux USA et à l'Union européenne.

Si l'application de ces règles ne soulève pas de problème d'interprétation en ce qui concerne l'UE, il est apparu que la DPAE a une interprétation différente de celle de l'ONICL et des opérateurs en ce qui concerne le blé dur d'origine US.

Selon la DPAE, même en cas de baisse des droits de douane, la référence tarifaire pour le blé dur d'origine USA reste 75%. Autrement dit, le blé dur américain en contingent bénéficie d'une réduction de 25% sur ces 75% soit un tarif de 56,25%, supérieur au tarif normal de 55%.

La FNCL et l'ONICL ont fait remarquer à la DPAE que dans ce cas il est inutile de lancer des appels d'offres. Réponse de la DPAE : on est tenus de respecter les règles prévues dans l'accord qui obligent le gouvernement à lancer ces appels d'offres !!

## **NEGOCIATIONS AGRICOLES MAROC-UE**

Les négociations entre le Maroc et l'Union Européenne sur l'accord de libre échange se poursuivent à un rythme très lent, ce que l'UE reproche au Maroc. Les Européens font valoir que des négociations ont été entamées avec d'autres pays concurrents du Maroc et qu'elles pourraient aboutir rapidement au détriment des produits marocains.

Le prochain round a été fixé au 18 décembre 2007.

Rappelons que lors du dernier round cinq points ont été discutés :

1. **Accès aux marchés** : Les deux parties ont procédé à une évaluation des offres. Le Maroc constate que l'offre européenne est insuffisante et demande son amélioration, l'UE en fait de même. L'amélioration exige pour les deux parties la révision des listes proposées. Pour le Maroc, cette

révision se fera en concertation avec les professionnels. L'UE se dit disposée à accorder au Maroc l'ouverture totale immédiate pour les produits dont celui-ci accepterait une ouverture dans cinq ans.

2. **Clauses de sauvegarde** : Le Maroc a demandé l'instauration de clauses de sauvegarde pour certains produits sensibles. L'UE en a accepté le principe. Le Maroc fera des propositions concrètes.
3. **Règles d'origine** : L'UE fixe ces règles sur la base du protocole Euromed. Le Maroc demande la révision de ce protocole. La délégation européenne n'étant pas habilitée à discuter ce protocole elle répondra à la demande marocaine lors d'une prochaine réunion.
4. **Indications géographiques** : Il s'agit de la protection de produits spécifiques. Le Maroc est en cours d'élaboration d'une loi pour définir ces produits et assurer leur protection. L'UE demande la réciprocité ; le Maroc demande que ces produits soient traités en dehors de l'accord en cours de discussion.
5. **Organisation commune des marchés (OCM)** : ce système qui régit le commerce entre les Etats de l'UE est en cours de réforme ; mais, en principe, il n'a pas de répercussion sur les pays non européens. Cependant, le Maroc a demandé et obtenu l'organisation d'une journée d'information sur ce système au bénéfice des opérateurs marocains.

## AUTRES ACTIVITES DE LA FNCL

### **Participation au salon de l'agriculture de Meknès**

La FNCL a été présente au salon de l'agriculture de Meknès.

Tout au long de la durée de ce salon (une semaine) le stand de la Fédération a informé les visiteurs sur la filière céréalière marocaine et sur son organisation.

## **Programme de renforcement des organisation interprofessionnelle agricoles**

La FNCL a participé activement au programme de coopération maroco-français initié sur le thème « Etude-action d'appui à l'émergence d'organisations interprofessionnelles agricoles au Maroc ».

Le but est de définir la forme que pourraient prendre les interprofessions au Maroc et d'élaborer les plans d'action pour l'accompagnement de la mise en place de ces structures.

Ce travail s'est déroulé en trois étapes :

1. En décembre 2006, une semaine a été consacrée à un travail de diagnostic rapide sur trois filières : oléicole, viandes rouges et céréales.
2. En février 2007, le groupe des représentants de la filière céréalière ont effectué un voyage d'études d'une semaine en France.
3. En juillet 2007, un atelier coordonné par le ministère de l'Agriculture et par la Comader a permis de réunir à Rabat des professionnels des trois filières étudiées ainsi que des responsables des différents ministère et structures d'appui. Cet atelier a permis de présenter les résultats des diagnostics réalisés sur les trois filières, de rendre compte des enseignements des voyages d'études et de formuler des orientations et propositions d'actions visant à renforcer les organisations professionnelles au sein des filières. Des présentations ont permis de mieux cerner les étapes à franchir dans la construction interprofessionnelle.

### **Voyage d'étude aux Etats-Unis**

Sur invitation de l'US Wheat, le directeur et des membres de la Fédération ont effectué une mission d'étude et de travail aux Etats-Unis durant le mois d'octobre 2007.

Ce séjour très fructueux a permis de prendre contact avec les acteurs de la filière céréalière américaine et de s'informer sur le fonctionnement des bourses de Minneapolis et de Kansas City.

## FONCTIONNEMENT INTERNE

La FNCL a déployé une intense activité pour faire face aux nombreux évènements qui ont marqué l'exercice écoulé.

Pour prendre de manière démocratique les décisions adéquates et réagir à ces évènements ou les anticiper, elle a ainsi réuni l'ensemble de ses membres en moyenne deux fois par mois sans compter les réunions du Bureau.

Elle a été activement présente dans toutes les réunions, toutes les activités et toutes les manifestations organisées par les différentes administrations ou par ses nombreux partenaires.

Deux nouveaux membres sont venus élargir sa base. Il s'agit des sociétés Maxigrain et Souss Céréales.

Pour continuer à jouer pleinement son rôle, défendre efficacement les points de vue et les intérêts de ses membres, améliorer en quantité et en qualité les services qu'elle leur fournit, il est indispensable qu'elle renforce ses moyens humains et matériels, et notamment ses moyens d'information. La première étape, en cours de réalisation, est la création d'un site web.